

TROIS QUESTIONS À... "Pas une alternative mais une solution intermédiaire"



Gisèle Perez est vice-présidente du conseil général de l'Isère chargée de la solidarité avec les personnes âgées et handicapées.

En Isère, quelle proportion représente l'accueil familial parmi les différentes formes de prise en charge des personnes âgées ? Constitue-t-il, selon vous, une véritable alternative au placement en établissement spécialisé ?

« L'accueil familial n'est pas très répandu. Actuellement, environ 80 personnes âgées en bénéficient dans notre département. À titre de comparaison, 8 300 sont prises en charge dans des Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) tandis que 14 000 sont maintenues à domicile et reçoivent l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie). Mais ces chiffres s'expliquent. Selon moi, l'accueil familial ne doit pas être considéré comme une alternative au placement de la personne âgée dans une structure adaptée, mais plutôt comme une solution intermédiaire avant que le placement, justement, ne devienne inévitable lorsque le niveau de dépendance devient trop élevé. L'accueil familial est donc d'abord destiné à des personnes qui se sentent isolées géographiquement et qui ont un besoin de sécurisation. »

L'accueil familial ne souffre-t-il pas non plus d'un manque de visibilité ?

« Le conseil général, qui consacre 2,3 M€ par an à l'accueil familial (personnes âgées + personnes handicapées), est évidemment favorable à toute solution intermédiaire, et les référents sociaux en parlent dès qu'ils le peuvent, mais la demande, il faut bien le dire, n'est pas très importante. Il est vrai que du côté des accueillants, l'offre est surtout rurale alors qu'en milieu urbain aussi, les personnes âgées se sentent seules... »

De nouvelles places vont-elles être créées ?

« La création d'environ 600 places en Ehpad, inscrites dans le Schéma autonomie 2011-2015, est aujourd'hui suspendue par l'Agence régionale de santé, faute de financement de l'Assurance-maladie. Or, ces places correspondent à un vrai besoin. Ce qui signifie que les personnes qui devaient accéder à ces établissements seront obligées de rester à domicile (là, on ne parle plus de soutien à domicile mais de domicile forcé !) ou de partir en accueil familial. Sauf que leur degré de dépendance n'est pas adapté à ces deux formes d'accueil et que cela met en danger non seulement les personnes âgées mais aussi les aidants et les accueillants familiaux. »